République Française
Département Sarthe
Communauté de Communes du Sud Est Manceau

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	30

Vote
A L'UNANIMITE Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 13 décembre à 20:00, le Conseil Communautaire du Sud Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 07 décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 07 décembre.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : HATTON Anita, LEBEAU Sonia, MASSE Karine, MIRGAINE Christine MORGANT Nathalie, PREZELIN Séverine, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TRAHARD Véronique, TURBAN Jacqueline, MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BERTHE Isabelle à M. HERRAUX Denis, CHAUVEAU Cécile à M. TAUPIN Laurent, CORMIER Véronique à M. FOUCHARD Stéphane, MM : DE SAINT RIQUIER Arnaud à Mme SIMON Claudette, HERVE Yves-Marie à M. GRAFFIN Serge

Absent(s) : Mme : LALANNE Géraldine,

A été nommé(e) secrétaire : M. HERRAUX Denis

DEL2022/122– Demandes de subventions dans le cadre du Plan d'investissement durable

Vu l'avis FAVORABLE des membres du bureau en date du 7 décembre 2022,

Vu l'avis FAVORABLE du groupe de travail finances du 1er décembre 2022,

Vu le vote du budget primitif (abri compacteur)

Vu l'avis FAVORABLE de la commission environnement le 8 novembre 2022 (légos et broyeur)

Vu l'avis FAVORABLE de la commission environnement le 6 décembre 2022 (Compacteur, cuve)

Le Département accompagne les projets d'investissement des collectivités en faveur du développement durable. L'enveloppe attribuée à ce titre au Sud Est Manceau s'élève à 125 748 €.

L'assemblée est invitée à approuver le plan de financement prévisionnel suivant et à autoriser Le Président à effectuer l'ensemble des demandes de subventions correspondantes :

DEPENSES H.T.		RECETTES		
Compacteur	**129 167 €**	**Financement Plan d'investissement durable**	**125 748 €**	**71%**
Cuve de récupération eau de pluie	**5 000 €**			
Abri compacteur	**28 000 €**			
Légos déchetteries	**16 084 €**			
		Autofinancement	**52 503 €**	**29%**
TOTAL	**178 251 €**		**178 251 €**	**100%**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est invité à :

- ADOPTER les opérations et les modalités de financement
- APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISER le président à signer tout document relatif à cette opération.

Après cet exposé et en avoir délibéré le Conseil communautaire,

- **ADOPTE** les opérations et les modalités de financement
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Parigné l'Evêque, le 14/12/2022

Le Président,
Nicolas ROUANET

Le Vice-Président
Denis HERRAUX

Communauté de Communes du Sud-Est Manceau
Rue des Ecoles
CS 40015
72250
Parigné-l'Evêque